
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2017- 459 du 31 août 2017

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre
National du Bénin du Docteur **Mark DYBUL**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-029 du 03 juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu** le décret n°2013-265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu** les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et n°2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu** la lettre n°278-17/PR/DCC/SP du 10 février 2017 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin,

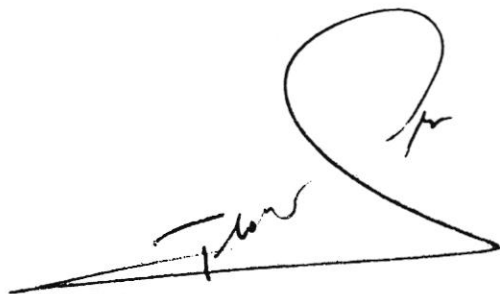
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est nommé et promu à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de **Commandeur** pour prendre rang du 10 février 2017, date de sa réception dans l'Ordre, le Docteur **Mark DYBUL**, Directeur Exécutif du Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

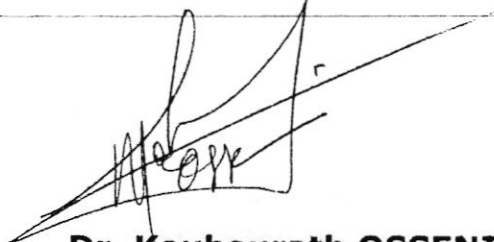
Fait à Cotonou, le 31 août 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Patrice TALON

La Grande Chancellerie de l'Ordre
National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

AMPLIATIONS : PR : 4, AN : 4, CC : 2 CS : 2, HCJ : 2, HAAC : 2 CES : 2, MINISTERES : 21, GCONB : 20, SGG : 4,
DEPARTEMENTS : 12, INTERESSE : 1, JORB : 2.